

PROJET DE BASSIN DE PRATIQUE : Bassin Volley 27

Fort de la présence d'un club phare potentiellement labellisable PES , d'une volonté réelle et avérée de clubs environnants d' attirer-former-fidéliser des jeunes dans l'activité volleyball et des nouveaux dispositifs mis en place par la FFVB dans le cadre du projet ZENITH, nous sollicitons la validation et l'accompagnement de clubs de notre zone géographique de proximité en « Bassin de Pratique » labellisé et à dominante féminine.

Etat des lieux , situation géographique:

La ligue de Haute Normandie représente deux départements chacuns animés par un comité départemental : La Seine Maritime et l'Eure.

La préfecture de l'Eure est Evreux , site du club d'Evreux VB. Ce club , mixte mais orienté davantage vers les féminines avec une répartition de licenciés de l'ordre de 75%/25% en faveur des filles, évolue en Ligue A féminine mais est également doté d'un CFCP (sous convention d'accompagnement en 2012/2013 et agréé par le ministère à priori à compter de septembre 2013) , d'une équipe réserve évoluant en N3FE (seconde cette saison , elle pourrait être appelée à évoluer en N2F dès septembre 2013) , d'une équipe de PNF et de 4 équipes engagées en coupe de France jeunes pour la saison écoulée.

Dans un rayon proche et desservi par des axes routiers majeurs (RN13, RN154,A13) se répartissent de nombreux clubs dans les départements de l'Eure (27), de Seine Maritime (76) ou d'Eure et Loire (28).

Avant de les détailler, il faut préciser que la notion de proximité évoquée ci dessus place ces clubs dans des fourchettes supérieures aux données présentées de façon arbitraire par la DTN pour définir les bassins de pratique. Or dans notre environnement semi-rural, les distances sont accrues et la **lutte contre l'isolement** nous semble être une priorité.

Schématiquement, et en se fixant sur les points cardinaux nous pourrions présenter le bassin de pratique , avec un épicycle à Evreux ,comme suit en ce qui concerne l'amplitude maximum :

- 47 km ou 44 minutes au sud , pour Dreux (28);
- 44 km et 40' au nord , pour Elbeuf (76);
- 50 km et 52' à l'ouest, pour Bernay (27);
- 41 km et 46' à l'est, pour Gasny (27).

Etat des lieux, maillage de clubs sur le territoire:

Au sein de ce territoire , on dénombre **15 clubs** dont les niveaux d 'évolution en championnat sénior n'excèdent pas la PNF (exception faite de l'EVB) pour seulement 3 d'entre eux et qui n'ont toute catégorie d'âge confondues en féminine engagés que 4 équipes en coupe de France jeune la saison écoulée.

Ces clubs sont , en fonction de leur axe géographique :

- à l'Ouest SC Bernay et Le Neubourg VB (27);
- au Sud AS Nonancourt et Ivry la Bataille (27) et Dreux (28);
- à l'Est, Pacy EVB , Gasny O91 et EV Vernon St Marcel (27);
- au Nord , COR Elbeuf (76) , Louviers VB, Arche VB, AS Gaillon Aubevoye;
- au centre Evreux VB, St Sébastien et ALM Evreux.

Pour mieux maitriser les enjeux et les potentialités, ce tableau ci dessous affiche l'état des licenciées réparties dans ces différents clubs pour la saison écoulée :

Club	Baby	PuF	PoF	BF	MF	CF	JF	EF	SF	Total
CORE		4	3	7	3				1	18
IVRY		17	27	1			1		3	49
DREUX										17
VERNON		10	14	2	6	7		1	11	51
LOUVIER S		11	14	4	1	1	1		18	50
ARCHE	5	4	5	4	3	1				22
St Sébastien							1		3	4
ALME			1	2	1		1		1	6
BERNAY		3		3		7	1	1	3	18
ASN			3	4	2	1	1		6	17
GASNY									1	1
EVV	5	44	123	30	26	17	10	3	45	303
PACY	1	10	64	6		7	5		4	97
GAILLON	6	1	5	5	5				3	25
NVB								1	11	12
TOTAL	17	100	254	64	44	41	21	6	110	690

Ces **associations sont dynamiques** et proposent un réel travail d'animation , de promotion (329 licences événementielles créées par ces clubs uniquement en féminines pour la saison écoulée) de l'activité mais seules deux d'entre elles peuvent s'appuyer sur un cadre salarié (EVV et EVVSM). Plusieurs d'entre elles présentent des écoles de volley certifiées et une ouverture dès le baby volley . Malheureusement les effectifs sont trop souvent assimilés à des phénomènes de **vagues générationnelles** , laissant dans le creux des éléments isolés, vite démotivés par l'absence d'équipe constituée au sein de leur club et dans leur catégorie d'âge .Les perspectives d'évolution vers un plus haut niveau de pratique sont également réduites comme évoqué ci dessus , et de plus la poursuite d'étude supérieure amène les pratiquantes à s'expatrier sur les grands centres universitaires que sont au mieux Rouen, mais aussi très souvent Paris, Caen ou d'autres, provoquant un **effondrement des licenciées sur la catégorie Juniors**.

Motivations à l'élaboration du bassin de pratique :

Les rencontres fréquentes entre cadres des différents clubs lors de regroupements de jeunes, en assistant à des rencontres de haut niveau ou de façon plus informelle font souvent ressortir une **frustration, une usure, une inquiétude** pour tout dire une insatisfaction quant au travail ardu mené au quotidien dans les clubs, avec très souvent un leitmotiv : **l'isolement et l'incapacité technique ou matérielle à accompagner l'évolution des jeunes joueuses** .

Dans le même temps et sans dénigrer le travail de qui que ce soit dans les clubs ou au sein de la fédération, le sentiment de laisser pour compte (soit d'une jeune en « jachère » dans sa structure, soit d'un club sans appui au sein de nos institutions) prédomine et fait craindre un gâchis à terme. « **Le plus haut niveau possible pour tous et pour le plus grand nombre** » étant visiblement une valeur partagée au sein des clubs concernés, il nous semble dès lors vital de tenter de structurer cette **démarche** de façon **collective et mutualisée** en nous appuyant sur les nouvelles dispositions proposées par la FFVB et la DTN et en allant par ce biais chercher des ressources (matérielles, financières et humaines) indispensables à la mise en oeuvre du projet mais surtout à la progression du niveau des jeunes filles et de leur encadrement.

Afin d'illustrer les limites actuelles de nos clubs au coeur du futur bassin de pratique dans cette orientation vers le haut niveau national jeune, on constate que sur les 15 clubs concernés, seuls 4 d'entre eux ont engagé des équipes en coupe de France jeune la saison passée pour un total de 8 équipes (dont 6 réparties sur les deux clubs dotés de salariés)...pour un total de 350 licenciées compétition féminines.

Et pourtant la volonté existe et les possibilités de proximité aussi afin d'accéder à ce haut niveau jeune. En effet chaque catégorie jeune (hors espoirs) était représentée deux fois par une équipe en coupe de France issue du territoire. Dans le même ordre d'idée, on peut relier cette volonté avec la présence de joueuses issues de ces clubs dans la filière fédérale : une joueuse du bassin intégrera l'IFVB la saison prochaine, 2 intégreront le pôle espoirs de Sablé sur Sarthe (notre pôle de « proximité », et c'est là une des données majeures du problème), deux filles ont été convoquées sur le stage de détection nationale de Juillet à Toulouse et trois autres jeunes filles ont passé les journées de sélection au pôle espoir de Sablé. Dans les 4 dernières années 4 autres jeunes filles ont suivi un cursus de pôle , soit à Sablé, soit à Wattignies.

L'éloignement de ces structures (trois heures de route) et la mauvaise desserte par voie ferroviaire (avec correspondance par Paris obligatoire), couplés à la problématique de poursuite d'études universitaires constituent à n'en pas douter un facteur majeur de perte de licenciées dès les catégories cadettes par absence de débouchés sportifs et scolaires mais aussi par **l'incapacité des jeunes filles à se construire un double-projet d'excellence à proximité et donc de se projeter à plus long terme avec motivation.**

Mais tout n'est pas contextuel ...et nous pouvons lutter contre cette « fatalité »!

En proposant à nos jeunes issues du territoire une pratique régulière de haut niveau encadrée, en les plaçant régulièrement sous le focus de cadres d'états, en leur permettant de participer à des compétitions nationales jeunes au sein d'un collectif de proximité, en leur proposant des contenus d'entraînement cohérents, différents et variés, en les plaçant en situation de confrontation et d'opposition plus relevées, en leur donnant accès à des équipes seniors de niveau national, en leur permettant d'intégrer une structure de formation professionnelle et pourquoi pas un collectif de haut niveau senior ...et le tout en restant affiliées à leur club d'origine et dans un « confort » géographique , social et affectif ; alors oui, nous pouvons lutter contre cette paupérisation de nos effectifs « +17 » , fidéliser nos jeunes filles/femmes dans l'activité volleyball et tirer vers le haut le niveau d'ensemble des jeunes issues du territoire et par rebond de toute la ligue de Haute Normandie .

Proposition concrète de mise en place :

Conscients de nos moyens et de leurs limites et désireux de ne pas nous « bruler » les ailes dans ce Zénith en voulant trop approcher du soleil, nous proposons une mise en place raisonnée et progressive.

L'aspect central géographiquement , facilitateur matériellement et moteur techniquement du club d'Evreux VB nous amènent à naturellement faire des propositions exclusivement situées dans la préfecture .

Le club d'Evreux mettra a disposition du bassin de pratique un créneau hebdomadaire placé le mercredi dans une tranche horaire comprise entre 17h30 et 20h et situé au gymnase Canada (gymnase d'évolution de l'équipe professionnelle). Le matériel nécessaire à l'entraînement sera mis à disposition par le club d'Evreux VB (ballons, poteaux, filets, mires, caddies, petit matériel, matériel de PPG, matériel vidéo, etc).

Sur cet horaire et durant toute la période scolaire, l'Evreux Volley Ball fera en sorte que ses cadres référents soient en mesure d'intervenir dans l'animation des séances , en fonction des catégories et des besoins .

Ces cadres sont Emmanuel Fouchet, entraîneur de l'équipe de LAF, titulaire du BEF1 et BEF 2, du DEPVV et du DESJEPS, et Gil Favresse, entraîneur adjoint de l'équipe LAF, entraîneur de l'équipe réserve et du CFCP, titulaire du BEF1 et BEF2, du DEJEPS et en cour de validation du DECFCP. Ces cadres animeront mais coordonneront également la mise en oeuvre, à défaut d'avoir un référent « institutionnel » cadre d'état ou responsable d'équipe technique régionale.

La proposition quant à l'utilisation de ce créneau résiderait dans un alternance de catégories d'âges qui se succéderaient selon un calendrier défini à l'avance et orienté afin de répondre aux différentes problématiques rencontrées dans le bassin de pratique . Ainsi , pour les « petites » catégories en âge d'être concernées (Benjamines et minimes) , il nous semble que l'accent doit être mis sur **l'élévation du niveau moyen de pratique et des encadrants** ; par contre sur les catégories plus âgées nous pensons que la problématique réside avant tout dans **l'augmentation du volume et du niveau d'entraînement** mais aussi et surtout sur la **lutte contre la démotivation liée à l'isolement et à l'absence d'objectifs**.

On pourrait dès lors envisager une alternance bâtie comme suit :

- semaine A benjamines,
- semaine B cadettes-juniors,
- semaine C minimes,
- semaine D juniors-espoirs.

Afin d'utiliser au mieux les ressources locales et d'optimiser le travail avec des effectifs cohérents, nous proposons que les créneaux de semaine A et C soient limités à 18 jeunes filles maximum avec une exigence de niveau plancher et de fréquence bihebdomadaire au sein de leur club support, alors que les semaines B et D pourraient regrouper en plus de 12 jeunes filles issues du bassin de pratique les jeunes filles membres du CFCP de l'Evreux VB dans le but de tirer le niveau d'ensemble vers le haut.

Au niveau de l'encadrement des séances , en plus du cadre référent mis à disposition par le club d'Evreux VB, il faudra pour que le travail soit réellement qualitatif pour les joueuses mais également formateur pour les entraîneurs de club que **chaque club** qui implique des jeunes sur un créneau défini garantisse **au moins une séance sur deux la présence de l'entraîneur de la catégorie** concernée (et pas seulement celle d'un parent-chauffeur). Ainsi les entraîneurs seront en nombre suffisants pour apporter un réel plus aux athlètes dans la mise en oeuvre des situations pédagogiques mais aussi ils pourront se rencontrer-échanger-observer et s'approprier une démarche et des contenus.

Dans la mise en place concrète , une période critique demeure en suspend , celle des vacances scolaires. Malheureusement trop souvent de véritables jachères de pratique au sein des clubs par faute d'encadrement ou d'installations accessibles, cette période devrait au contraire constituer un temps de travail privilégié , tant quantitativement que qualitativement, puisque les jeunes sont par

définition dégagés de leurs contraintes scolaires et donc plus disponibles.

Dans l'absolu, il nous paraîtrait évident de proposer durant ces périodes une alternance quotidienne reproduisant le calendrier hebdomadaire usuel : lundi benjamines, mardi cadettes-juniors, mercredi minimes et jeudi juniors-espoirs, toujours avec les mêmes participations des joueuses du cfcp mais sur des plages horaires élargies (par exemple 10h-12h puis 14h-17h) et ouvertes éventuellement à un nombre plus important de joueuses (24 en BF et MF; 18 en CF, JF et EF) .

Néanmoins, à l'heure actuelle et en méconnaissance totale des calendriers de stages mis en place par la Ligue de Haute Normandie et les Comités de l'Eure, de Seine Maritime et d'Eure et Loir, nous ne pouvons planifier cette action sans risquer de parasiter ces dispositifs de stages initiés par nos institutions de tutelle, ce qui serait contre-productif. Il ne s'agit en effet en aucune façon de concurrencer ces dispositifs mais au contraire d'y apporter une plus-value.

Corrélations entre mise en place du bassin de pratique, projet sportif individuel du licencié et pratiques compétitives :

S'entraîner c'est bien, mais encore faut il avoir la possibilité d'exprimer le fruit de son travail ensuite en situation d'opposition, de valider tout cela en compétition.

J'évoquai plus haut le faible nombre d'équipes issues du territoire qui étaient engagées en coupe de France jeune l'an passé : huit au total, réparties ainsi, 4 pour EVB, 1 pour EVVSM, 2 pour PEVB et 1 pour le CORE. Si l'on détaille par catégorie, cela donne une représentation de deux équipes par catégorie issues du bassin, mais aucune en Espoirs filles, toujours cette désertification problématique en post-baccalauréat...

Le tableau des effectifs présenté ci dessus nous éclaire partiellement sur les raisons de ce faible nombre d'équipes engagées au regard du peu de contraintes qu'imposent l'inscription dans cette épreuve comparées à l'impact positif pour nos jeunes de sortir de la routine lénifiante de nos faibles championnats locaux.

6 licenciées espoirs seulement sur 15 clubs! 21 juniors mais un seul club en capacité d'aligner une équipe complète dans cette catégorie avec plus de six éléments ! 4 clubs seulement en capacité d'aligner un effectif de 7 joueuses en cadettes ! Pire encore, un seul en mesure de le faire en minimes filles ! Et pourtant ...et pourtant avec 41 cadettes, 44 minimes et 64 benjamines – et même si ces chiffres sont insuffisants et en soi alarmants – on pourrait espérer voir le territoire représenté par un nombre beaucoup plus important d'équipes.

Et bien, les nouvelles mesures mises en place par la FFVB dans le cadre du projet Zénith nous ouvrent des portes afin de concilier la dynamique club nécessaire au développement d'une structure locale (**en maintenant au sein de nos clubs nos éléments moteurs les plus motivés et performants**) et la recherche de performance et de développement du projet sportif du pratiquant. Les nouveaux types de licences mis en place permettent finalement de mutualiser les compétences.

Baptisées Open ou PES en fonction des cas de figures et/ou de l'âge des joueuses, ces licences permettent d'évoluer en compétition au sein de deux structures : le club d'origine et un autre club du bassin de pratique lors d'une compétition soit de plus haut-niveau soit que le club d'origine ne peut pas assumer.

Ceci représenterait à nos yeux une continuité logique du travail mené au sein du bassin de pratique et une magnifique opportunité pour nos jeunes de se confronter à d'autres équipes que leurs habituels adversaires. De plus les dispositions mises en place autour de ces licences (critères d'éligibilité, limitation des mouvements entre clubs, protection des clubs formateurs) nous paraissent à même de rassurer les clubs qui permettent à leurs jeunes de « s'exporter » quant à une éventuelle fuite.

On pourrait dès lors imaginer grâce à ces licences Open (qui ne concernent que les compétitions de jeunes) qu'au sein du bassin de pratique, on passe de 2 à 6 le nombre d'équipes engagées en coupe de France benjamines, de 2 à 4 en minimes-cadettes-juniors et pourquoi pas l'inscription d'une équipe espoirs.

Il serait également intéressant d'envisager les possibilités offertes aux jeunes « d'exception » qui présentent un profil haut niveau et sont éligibles au titre des licences PES , à ma connaissance on en recense actuellement 4 dans le territoire. La DTN a déterminé des passerelles accessibles pour ces jeunes , listées par la détection nationale, afin qu'une minime puisse par exemple - tout en restant affiliée dans son club d'origine – prétendre à une pratique compétitive en Nationale 2 ou Nationale 3, idem pour une cadette en N2F ou DEF. A ce propos, la Ligue de Haute Normandie en concertation avec la FFVB pourrait peut être étendre cette notion de haut niveau relatif et se pencher sur les catégories « vides » que sont juniors et espoirs et permettre ce même type de rapprochements sur un niveau N3F-PNF, sauvant ainsi de l'abandon certaines joueuses isolées dans leurs clubs sans les inciter à partir.

Certains peuvent penser que ces propositions de mise en place concrète sont trop ambitieuses ou alambiquées, au contraire d'autres trouveront cette ébauche timorée et insipide ...il nous semble néanmoins qu'elle respecte dans un premier temps les possibilités réelles de nos clubs en terme d'encadrement et de disponibilités, qu'elle ne remet pas en cause les prérogatives ou l'indépendance de chacun, qu'elle n'engage pas de prise de risque financière susceptible d'effrayer ou de mettre en difficulté une de nos structures... qu'elle est donc réaliste mais surtout réalisable.

Moyens - humains, matériels et financiers – nécessaires à la mise en place du bassin de pratique:

Nous y voilà, le nerf de la guerre ...les bonnes volontés étant notoirement insuffisantes , il faut les motiver et leur donner les moyens réels de produire un travail efficace.

Quels seront les coûts associés à cette démarche?

Qui devra les assumer?

Quelle part de ses coûts doit être considéré comme un investissement par les clubs membres du bassin de pratique?

Que sommes nous en droit d'attendre de la part de nos partenaires sportifs : Ligue , Comité, Fédération?

Quelles sont les ressources accessibles pour financer ce projet?

Quels sont les moyens (humains et matériels) à disposition des clubs du bassin et mutualisables dans le cadre de ce projet?

Avant de répondre plus en détail, il nous paraît nécessaire de rappeler un principe vital pour l'aboutissement d'un projet : pour qu'une réussite s'opère , il faut que tous les acteurs impliqués dans le projet en plus d'une réelle volonté et d'un engagement sans faille abondent tous et dans la mesure de leurs moyens à l'investissement réalisé.

Tous, athlètes, clubs, comités, ligue , fédération et collectivités...c'est aussi cela la mutualisation des moyens.

Les coûts associés à la démarche , je propose de les récapituler à travers un tableau :

Frais			Recettes		
Nature	Quantité	Total	Nature	Origine	Total
<i>Vacations cadres temps scolaire masculins et féminines</i>	72h	46*2*25 :2300	<i>Vacations cadres temps scolaire</i>	<i>EVB</i>	<i>900</i>
			<i>Vacations cadres temps scolaire</i>	<i>Zenith</i>	<i>1400</i>
<i>Vacations cadres congés scolaires masculins et féminines</i>	160h	7*4*8*25 : 5600	<i>Vacations cadres congés scolaires</i>	<i>EVB</i>	<i>2000</i>
			<i>Vacations cadres congés scolaires</i>	<i>Zenith</i>	<i>3600</i>
<i>Matériel pédagogique</i>		150	<i>Matériel pédagogique</i>	<i>EVB</i>	<i>50</i>
			<i>Matériel pédagogique</i>	<i>Zenith</i>	<i>100</i>
<i>Matériel technique (ballons)</i>	24	1800	<i>Matériel technique</i>	<i>EVB</i>	<i>600</i>
			<i>Matériel technique</i>	<i>zenith</i>	<i>1200</i>
<i>Déplacements athlètes temps scolaire</i>	320*36	366*36*0,33 : 4350	<i>Déplacements athlètes temps scolaire</i>	<i>Zenith</i>	<i>1500</i>
			<i>Déplacements athlètes temps scolaire</i>	<i>Liges-Régions</i>	<i>950</i>
			<i>Déplacements athlètes temps scolaire</i>	<i>Comités-Départements</i>	<i>950</i>
			<i>Déplacements athlètes temps scolaire</i>	<i>Clubs du bassin</i>	<i>950</i>
<i>Déplacements athlètes congés scolaires</i>	320*10	482*10*0,33 : 1592	<i>Déplacements athlètes congés scolaires</i>	<i>Zenith</i>	<i>800</i>
			<i>Déplacements athlètes congés scolaires</i>	<i>Liges-Régions</i>	<i>264</i>
			<i>Déplacements athlètes congés scolaires</i>	<i>Comités-Départements</i>	<i>264</i>
			<i>Déplacements athlètes congés scolaires</i>	<i>Clubs du bassin</i>	<i>264</i>
<i>Financement tournois hors ligue</i>	8	8*500 : 4000	<i>Financement tournois hors ligue</i>	<i>Zenith</i>	<i>2000</i>
			<i>Financement tournois hors ligue</i>	<i>Clubs du bassin</i>	<i>2000</i>
<i>Financement emploi animateur bassin</i>	1	20000	<i>Financement emploi animateur bassin</i>	<i>Zenith</i>	<i>4000</i>
			<i>Financement emploi animateur bassin</i>	<i>Clubs du bassin</i>	<i>12500</i>
			<i>Financement emploi animateur bassin</i>	<i>Comités</i>	<i>3500</i>
<i>Vacations cadre FFVB/DTN</i>	44h	?	<i>Vacations cadre FFVB/DTN</i>	<i>FFVB/DTN</i>	<i>?</i>
<i>Déplacements cadre FFVB/DTN</i>	?	?	<i>Déplacements cadre FFVB/DTN</i>	<i>FFVB/DTN</i>	<i>?</i>
<i>Option licence Open</i>	60	600	<i>Option licence Open</i>	<i>Liges-Régions</i>	<i>120</i>
			<i>Option licence Open</i>	<i>Comités-Départements</i>	<i>120</i>
			<i>Option licence Open</i>	<i>Athlètes</i>	<i>120</i>
			<i>Option licence Open</i>	<i>Clubs Supports</i>	<i>120</i>
			<i>Option licence Open</i>	<i>Clubs destinataires</i>	<i>120</i>
TOTAL		40392 euros			40392 euros

Certains chapitres méritent d'être éclaircis :

- le coût de l'option Open sur la licence : établie à 10 euros l'unité, nous envisageons que 60 athlètes de 12 à 20 ans en bénéficient . Cette mesure profite à tous -athlète , club support, club recevant, comité, ligue-, il est donc légitime que tous y participent de façon équivalente.
- Les cadres FFVB/DTN : comme rappelé dans le bilan d'activité de la DTN soumis lors de l'AG de Martigues et dans le projet Zénith présenté à cette même occasion, la coordination des bassins, leur animation, la détection, la formation de cadres font partie des missions des cadres d'état. Il est donc demandé à la FFVB/DTN de missionner lesdits cadres afin de réaliser ces missions au sein de notre futur bassin de pratique , et donc d'assumer cette charge financière de manière unilatérale.
- Matériel pédagogique : ceci représente tous les supports multimédias et écrits qui seront diffusés, transmis ou prêtés aux cadres ou athlètes concernés par la mise en place de cette action.
- Matériel technique : ceci concerne autant les ballons, caddies, mires, matériel PPG,etc qui seront utilisés dans le cadre de cette action. Ils resteront propriété soit du club recevant soit du bassin de pratique au prorata de l'investissement réalisé.
- Vacations de cadres : elles sont fixées au tarif horaire net de 25 euros pour ces cadres titulaires de diplômes d'état et d'un niveau d'expertise reconnu et validé par les plus hautes qualifications fédérales. Afin de faire baisser le coût pour les différentes parties, l'EVB assumera une partie de cette charge en incluant ces heures de vacations dans l'emploi du temps des cadres salariés qui animeront et coordonneront ce projet.
- La prise en charge des vacations de cadres par les autres parties prenantes du projet devra être abondée par les aides à projet Zénith débloquées par le comité de pilotage FFVB/DTN mis en place à cet effet.
- La prise en charge des déplacements des athlètes : elle se fera sous forme d'un pot commun réparti trimestriellement . A l'entame de chaque trimestre, chaque club conventionné dans le cadre du bassin de pratique versera une quote-part de la somme trimestrielle prévue soit 400 euros (et donc 40 euros par club si 10 clubs s'engagent) tandis que les autres contributeurs amèneront la même somme. Cette somme globale d'environ 1600 euros trimestriellement sera ensuite reversée à chaque club membre du bassin de pratique au pro-rata du nombre d'athlètes présents lors des entraînements de ce trimestre (hors clubs de l'agglomération ébroïcienne bien sur).
- L'emploi mutualisé, ses tenants et ses aboutissants sont détaillés dans le CR de la réunion du 8/7/2013, tout comme les tournois hors région.

Il est primordial pour nous que la notion de mutualisation soit au centre des débats et que, je le répète toutes les composantes du bassin de pratique abondent à l'investissement réalisé. Liges et comités sont les interlocuteurs privilégiés des collectivités territoriales qui , par le biais du Ministère des Sports et de la Jeunesse, sont porteuses de ce projet. Il reviendra donc à ces institutions de négocier avec les collectivités une ligne d'aide spécifiquement destinée à financer ce projet. De même , nous comptons fortement sur les représentants de nos ligues et comités pour faire entendre la pertinence de notre projet afin que le comité de pilotage accorde à notre bassin de pratique l'aide financière et humaine nécessaire.

L'avenir de notre discipline est l'affaire de tous ! Il n'y a pas de petits ou de grands, de sudistes ou nordistes, d'euvois ou de seinomarins . Juste une passion commune pour une pratique sportive magnifique, pour le don de soi en milieu associatif et disons le , pour la gagne ! C'est cette attitude altruiste et volontaire qui doit nous guider , TOUS, dans la réalisation de ce projet pour ne pas laisser notre sport , nos adhérents , nos clubs et nos départements lentement couler vers un oubli certain et une disparition lente.